

COTISATION CLUBS ET LICENCES SAISON 2007 / 2008
--

URGENT

Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs,

➤ **COTISATION SOCIETE :**

Aucune licence pré-imprimée ne sera expédiée aux Clubs qui ne se seront pas acquittés de leur cotisation et qui n'auront pas renvoyé les imprimés de créations non utilisés ou annulés.

Vous voudrez bien nous faire parvenir le coupon réponse ci-joint accompagné de votre règlement **avant le 15 juillet 2007**. (Le chèque sera encaissé la première semaine de septembre sur la saison 07/08)

Dès réception des licences pré imprimées et des imprimés de créations par la F.F.TIR, nous vous les enverrons ainsi que le bordereau d'envoi de licences pour la saison 2007 / 2008.

➤ **LICENCES SAISON 2007/2008 :**

Conformément aux décisions votées lors de l'Assemblée Générale de la Ligue, il a été décidé d'appliquer les augmentations sur le prix des licences à savoir :

	<u>Tarifs 2006/2007 :</u>	Vote Ligue	Vote FFTIR	<u>Tarifs 2007/2008</u>
- Cotisation société :	83,00 €	+ 10,00 €	+ 0	93,00 €
- Licence Jeune :	31,50 €	+ 0,50 €	+ 0	32,00 €
- Licence Adulte :	55,50 €	+ 3,00 €	+ 0	58,50 €

ATTENTION !

- Il devra y avoir un délai maximum de quinze jours entre la prise de la licence par un tireur dans votre club et l'expédition de celle ci à la Ligue.

- Les licences des compétiteurs devront être expédiées à la Ligue au moins 1 mois avant la date du Championnat (sinon, pas de prise en compte par le logiciel ISIS possible). **Ex :** Un tireur souhaite participer aux départementaux des clubs le 18/11/07 (date fictive), la licence devra parvenir à la Ligue avant le 18 octobre 2007.

- Toute personne ayant bénéficié d'un avis préalable devra avoir sa licence enregistrée **à la FFTIR le 31 octobre 2007 au plus tard**. La liste des personnes n'ayant pas renouvelé leur licence à cette date sera communiquée aux Préfectures concernées.

<p>En ce qui concerne ces tireurs, vous voudrez bien nous envoyer leurs renouvellements de licences avant le 15 octobre 2007 de façon à permettre l'enregistrement à la Ligue et l'expédition à la FFTIR dans les délais imposés.</p>
--

Recevez, Mesdames et Messieurs les Présidents de Clubs, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de Ligue
Jean Claude PIGEAU

✂-----

Date : _____

N° CLUB : _____ NOM DU CLUB : _____

Règlement de la cotisation club saison 2007 / 2008 :

Total à verser à la Ligue : 93 euros

Par chèque n° _____ Banque : _____